Le CESE rappelle l’urgence d’œuvrer pour un espace public égalitaire, mixte et inclusif

PUBLIÉ LE 25/02/2020

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté aujourd’hui sa résolution intitulée « Agir pour un espace public égalitaire ».

Selon la formule du ge?ographe Yves Raibaud, la ville est « faite par et pour les hommes ». En effet, si l’espace public est ouvert à toutes et tous, des études de terrain menées dans plusieurs agglomérations ont montré qu’il n’est ni occupé, ni vécu de la même manière par les femmes et par les hommes. Ces derniers en sont les usagers majoritaires alors que les femmes tendent à en être exclues.

La construction de ro?les hie?rarchise?s entre les femmes et les hommes et sa traduction dans l’espace public se pre?figurent de?s le plus jeune a?ge. Par exemple, la configuration des cours de re?cre?ation tend a? placer les garc?ons au centre et a? rele?guer les filles en pe?riphe?rie.

Ce mécanisme est le même en ce qui concerne les mobilite?s : elles sont pense?es autour des migrations pendulaires domicile-travail, alors que la mobilite? des femmes est généralement plus segmentée, avec des proble?matiques d'encombrement et d'horaires de?cale?s. De plus, à l’heure où la ville se transforme pour devenir « durable », leurs besoins sont mal pris en compte dans le développement des nouvelles mobilités : par exemple, le vélo et le covoiturage sont rarement interrogés sous l’angle de leur impact sur les inégalités entre femmes et hommes.

Bien qu’elle soit encore inégale, une prise de conscience progressive a permis certains progrès, sous l’impulsion de certains acteurs associatifs. Face à ce constat, et à l’approche des élections municipales, le CESE a souhaité mettre en lumière ces initiatives et rappeler l’urgence d’œuvrer pour un espace public réellement égalitaire, mixte et inclusif. Dans sa résolution, le CESE formule des préconisations qui visent à :

Garantir la place et la visibilité des femmes dans l’espace public
Le CESE préconise de lever les freins a? l’orientation des jeunes filles vers les filie?res intervenant dans le champ du de?veloppement urbain et durable et vers les me?tiers pre?sents dans l’espace public.

Pour le CESE, il est urgent de favoriser la mise en œuvre des budgets inte?grant le genre dans les politiques d’ame?nagement, en adoptant une approche d'e?ga- conditionnalite?, c'est-a?-dire sensible au genre, pour toutes les subventions publiques et en menant syste?matiquement des e?tudes d’impact genre?es pour toute ope?ration d’ame?nagement public.

Le CESE encourage les collectivite?s territoriales a? rendre davantage visibles les femmes dans l’espace public. Cette visibilite? passe a? travers le choix des noms de rue et d’e?quipements : pour le CESE, un objectif de parite? doit e?tre fixe? s’agissant des nouveaux noms de rue.

Inclure les femmes et l'e?galite? femmes-hommes dans la gouvernance de l’espace public
Le CESE invite les collectivite?s territoriales a? adhe?rer a? la Charte europe?enne pour l’e?galite? des femmes et des hommes

dans la vie locale, qui e?nonce notamment le principe d'une participation e?quilibre?e des femmes et des hommes a? la prise de de?cision.

Le CESE préconise d'inclure des modules obligatoires de?die?s a? l'e?galite? de genre dans l'espace public dans la formation, initiale comme continue, de tous les acteurs et actrices implique?es dans la « fabrique » de la ville, depuis sa planification jusqu'a? son animation.

Concevoir et ame?nager des territoires e?galitaires et inclusifs

Le CESE appelle e?galement les pouvoirs publics a? soutenir les acteurs associatifs qui de?veloppent une expertise et des offres de service, dans le champ de la prise en compte de l'e?galite? de genre sur le territoire.

Enfin, le CESE pre?conise d'inclure pleinement l'e?galite? de genre dans l'approche de la ville et de la mobilite? durable, en tant que composante a? part entie?re d'un de?veloppement e?galitaire et durable de tous les territoires.

Cette résolution, rapportée par Lilâ LE BAS (Groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse), pour la délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE), présidée par Emelyn Weber, a été présentée lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 25 février 2020.

Le CESE a adopté cette résolution avec 153 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026